

33^e édition

TOURNOI NATIONAL DE HOCKEY BANTAM DE L'ANCIENNE-LORETTE



5 au 15 janvier 2012

RÉGLEMENTATION

www.tnhbal.ca

Bureau de direction

Robert Carrier	Président
Jean Guertin	Vice-Président
Micheline Bergevin-Carrier	Secrétaire
Éric Boudreault	Trésorier
Vicky Plamondon	Relationniste
Jean-Yves Dagnault	Publicité
Pierre Hallé	Publicité
Jocelyn Vigneault	Registraire
Kevin Vigneault	Registraire
Sylvie Bergevin	Registraire
Hélène Bernier	Logistique
Dolorès Harvey	Logistique
Allain Lanteigne	Sécurité

Pour nous rejoindre

Adresse postale du tournoi : Casier Postal 144 L'Ancienne-Lorette, Québec Canada, G2E 3M2 BUR : 418.877.3000 x401 REGISTRARIAT : 418.877.3000 x404 FAX : 418.614.9030 Site Web : www.tnhbal.ca Courriel : info@tnhbal.ca	Adresse de l'aréna : Complexe sportif multidisciplinaire L'Ancienne-Lorette 1311 Rue des Loisirs L'Ancienne-Lorette, Qc Canada, G2E 0A5 Tél: 418.877.3000 Site Web : www.csmal.com Courriel : info@csmal.com
--	---

Réglementation

1.00 Sanction et classification

- 1.01 Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec et seules les équipes affiliées à l'une des branches de Hockey Canada ou tout autre organisme reconnu par cette dernière peuvent y participer.
- 1.02 Les équipes de l'extérieur du Québec seront classifiées selon le bassin de population du territoire de provenance des joueurs, en autant qu'une attestation officielle de la population est fournie avec l'inscription, sinon l'équipe sera classée « AA ».
- 1.03 Le système de classification de Hockey Québec est en vigueur.
- 1.04 Les équipes de l'extérieur du Québec doivent fournir un permis de tournoi (Travel Permit), émis par leur branche de Hockey Canada ou tout autre organisme reconnu par cette dernière.

2.00 Règles de jeu

- 2.01 Les règlements de Hockey Canada. et de Hockey Québec seront en vigueur.

3.00 Documents exigés

- 3.01 Pour les équipes de **l'extérieur du Québec**, le tournoi demandera :
- Un « travel permit » émis par la section ou l'association dont l'équipe est membre; le tournoi devra remettre ce « travel permit » avec son rapport de tournoi;
 - Des contrats émis par la dite section ou association à partir desquels la signature des joueurs pourra être vérifiée;
 - Une preuve d'âge pour chaque joueur;
 - Un calendrier des matchs de la ligue où elle joue habituellement;
 - Les feuilles de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.

À défaut de produire l'un ou l'autre de ces documents pourra amener à l'exclusion de ladite équipe du tournoi après étude de cas avec le responsable des tournois de la région concernée (ou son représentant).

- 3.02 Pour les équipes **du Québec**, le tournoi demandera :
- Un permis de tournoi émis par la section ou l'association dont l'équipe est membre, le tournoi devra remettre un exemplaire de ce permis avec son rapport de tournoi;
 - Un calendrier des matchs de la ligue ou elle joue habituellement;

- Formule d'enregistrement des membres d'une équipe approuvée par un registraire d'association, zone, ligue ou région (**original seulement**);
- Les feuilles de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.

À défaut de produire l'un ou l'autre de ces documents pourra amener à l'exclusion de ladite équipe du tournoi après étude de cas avec le responsable des tournois de la région concernée (ou son représentant).

4.00 Organisation des matchs

4.01 Toutes les équipes seront assurées de disputer un minimum de trois (3) parties sous la forme d'un tournoi faux-triple élimination.

4.02 Avant chaque partie, chaque joueur doit signer la feuille de signature préparée par le tournoi.

4.03 Le temps réglementaire pour les parties régulières sera le suivant :

- Période de réchauffement : 3 minutes;
- 1^{ère} période : 12 minutes temps arrêté;
- 2^e période : 12 minutes temps arrêté;
- 3^e période : 15 minutes temps arrêté.

Note : Il y aura dix (10) minutes de repos entre la 2^e et 3^e période (resurfaçage de la glace) pour les classes « BB », « CC » et « A ». Pour les équipes de la classe « AA », le resurfaçage se fera à toutes les 2 périodes.

4.04 Le temps réglementaire pour les parties de finale sera comme suit :

- Période de réchauffement : 5 minutes;
- Trois (3) périodes de : 15 minutes temps arrêté.

4.05 Nombre minimum de joueurs requis avant le début d'une partie¹ :

- « A » : minimum de huit (8) joueurs en uniforme, plus un (1) gardien;
- « AA », « BB » et « CC » : minimum de dix (10) joueurs en uniforme, plus un (1) ou deux (2) gardien(s) de but.

4.06 Les règles de surtemps de Hockey Québec s'appliquent en tout temps². La formule Franc Jeu³ s'applique en période de surtemps⁴.

¹ Livre des règlements administratifs, section 7.2.1.

² Livre des règlements administratifs, sections 9.7.1, 9.7.2 et 9.7.3.

³ Livre des règlements administratifs, section 7.7.

⁴ Livre des règlements administratifs, section 7.7.6.

- 4.07 Si, durant une partie, un club devient en désavantage de sept (7) buts ou plus après 2 périodes complètes de jeu, quoiqu'il advienne, le temps du reste de cette partie ne sera pas chronométré, à l'exception du temps supplémentaire, s'il y a lieu.
- 4.08 La période d'arrêt de trente (30) secondes demandée par les entraîneurs est autorisée.
- 4.09 Les parties seront disputées au Complexe sportif multidisciplinaire L'Ancienne-Lorette ou à toute autre patinoire désignée par la direction du tournoi.

5.00 Couleurs des équipes

- 5.01 Les équipes visiteur et receveur sont déterminées par tirage au sort avant le tournoi par un membre du bureau de direction (pour le 1^{er} match). Si un match implique un gagnant contre un perdant, l'équipe gagnante est receveuse (lors du 2^e match seulement). L'équipe receveuse portera le chandail de couleur pâle. **Toutefois, pour les parties impliquant deux gagnants, les équipes visiteur et receveur seront tirées au sort avant le match.**
- 5.02 Toutefois, si l'équipe receveuse désire porter le chandail de couleur foncé, elle devra s'entendre avec l'équipe visiteuse.

6.00 Dispositions diverses

- 6.01 Tout joueur et membre d'une équipe ayant une conduite personnelle préjudiciable sera expulsé du tournoi.
- 6.02 Toute équipe sera tenue responsable de tout dommage causé par l'un de ses membres aux installations et équipements utilisés lors du tournoi.
- 6.03 Le soigneur de l'équipe, les secouristes ou toute autre personne mandatée par le tournoi sera les seules personnes autorisées à intervenir sur la patinoire lors de blessures aux joueurs. **Le soigneur de l'équipe devra être la première personne à intervenir.**
- 6.04 La direction du tournoi n'assume aucune responsabilité pour des blessures pouvant survenir aux joueurs, aux responsables d'équipe ou à leurs supporteurs.
- 6.05 Les membres des équipes devront avoir en leur possession leur carte d'assurance maladie en plus d'une carte d'identification, en cas d'urgence.
- 6.06 Lors de la première partie, les joueurs et leurs entraîneurs devront se présenter à l'aréna, **au moins une heure et demie (1 ½) avant le début de la partie.** En même temps, le gérant devra se présenter au bureau de l'accueil et du registrariat. Si la première partie est à 8h00, vous pourrez vous présenter **au moins une heure avant le début de la partie.**

- 6.07 Seuls les joueurs enregistrés, les responsables de l'équipe et les officiels du tournoi auront accès aux chambres des joueurs.
- 6.08 Sauf pour les finales, les équipes devront libérer les vestiaires au plus tard vingt (20) minutes après leur match.
- 6.09 Si un litige survient relativement à un règlement et qu'une ou plusieurs équipes sont impliquées, seul le gérant de ou des équipes concernées sera ou sera admis à discuter du litige avec les registraires du tournoi.

7.00 Juridiction du Comité organisateur

- 7.01 Le Comité organisateur se réserve le droit de statuer en regard de toute manière non couverte par le présent document. Les décisions prises par ce comité seront **finales et sans appel.**
- 7.02 **Aucune sollicitation sous toute ses formes n'est permise dans l'aréna, sauf sur approbation des membres du Comité de Direction.**